

## **Modification de la loi fédérale sur la politique régionale**

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation mentionnée en objet et vous remercie de lui offrir la possibilité de se prononcer sur la modification envisagée.

Comme vous le mentionnez dans le rapport explicatif, les expériences menées dans le cadre des mesures pilotes en faveur des régions de montagne ont démontré l'importance de pouvoir soutenir de petites infrastructures qui ne génèrent que peu ou pas de revenus directs mais impliquent des retombées significatives pour toute une série d'acteurs.

Ainsi, nous soutenons la modification proposée et nous réjouissons de pouvoir mettre en œuvre cette nouvelle disposition dans les prochains programmes NPR. Nous en attendons un impact majeur et démultiplié par rapport à la pratique actuelle.

Nous souhaitons également remercier le SECO pour son dialogue constructif et participatif avec nos services dans le cadre des réflexions et expérimentations menées pour faire évoluer la NPR.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 17 août 2022

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND